



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 15

Représentés : 18

Excusés : 1

Absents : 3

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS :

AUGEREAU Line, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie

ABSENTS : GAUDIN David, JONET Nathalie, PETIT Sabrina

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie ROSEAU

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 mars 2022 a été adopté à l'unanimité après rectification d'une erreur sur le résultat du vote sur la DCM 2022-11 : Principe d'usage de mise à disposition d'un local communal à l'association Etriché en transition. 16 Pour 1 Abstention 1 Contre.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 15

Représentés : 18

Excusés : 1

Absents : 3

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS :

AUGEREAU Line, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie

ABSENTS : GAUDIN David, JONET Nathalie, PETIT Sabrina

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie ROSEAU

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 mars 2022 a été adopté à l'unanimité après rectification d'une erreur sur le résultat du vote sur la DCM 2022-11 : Principe d'usage de mise à disposition d'un local communal à l'association Etriché en transition. 16 Pour 1 Abstention 1 Contre.



DELIBERE

Résultat du vote : UNAMINITE

2. AFFECTATION DES RESULTATS DCM 2022-14

Monsieur Yann LAPEYRONIE, 1er Adjoint, propose au conseil municipal de:

- Prélever la somme de **92 170.55 €** sur le résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement

Résultat d'investissement diminué des restes à réaliser qui s'élèvent à

Recettes	/
Dépenses	19 269.20 €

- Reporter le solde soit **648 659.76 €** en excédent de fonctionnement

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

3. ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2022 DCM 2022-15

LAGLEYZE David, Maire, revient dans la salle et présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022, qui s'équilibre en :

Fonctionnement	1 719 546.12 €
Investissement	<u>1 128 790.67 €</u>
TOTAL	2 848 336.79 €

DELIBERE :

Résultat du vote : ADOPTION A L'UNANIMITE

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2022 DCM2022-16

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1212-29 relatif au Conseil Municipal et à ses attributions et le livre III relative aux finances communales,

VU le Code general des impôts, et notamment les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A,

VU la loi de finance pour 2020 du 28 décembre 2019,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la deliberation du Conseil Municipal du 4 avril 2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 24 mars 2022,

CONSIDERANT la nécessité de voter chaque année les taux de taxes directes locales dans le cadre du budget primitif de la commune,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les decisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit,

VU la revalorisation des bases d'imposition pour 2022 de 3.4 % après une année de quasi stagnation de 0.2 % en 2021

Compte tenu de ces éléments, il est propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2021, soit :

Fiscalité directe locale	Bases estimées 2022	Taux proposés 2022	Produit fiscal attendu 2022
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	979 000	48.45 %	474 326
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	122 700	44.64 %	54 773
		TOTAL	529 099

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Les taux de fiscalité directe locale de 2022 sont adoptés, en les maintenant à leur niveau de 2021, soit :

Mairie d'Étriché
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr
Siret : 21490132400019



- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.45 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.64 %

Résultat du vote : UNANIMITE

5. DISSOLUTION DU BUDGET DU CCAS DCM 2022-17

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU l'article L.132-4 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'avis de la commission des Finances du 24 mars 2022,

CONSIDERANT qu'à ce jour le budget du CCAS d'Etriché n'a plus d'activités,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : PROPOSE de dissoudre le budget CCAS d'Etriché au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 : DIT que l'actif et le passif seront repris dans les comptes de la Commune.

Résultat du vote : UNANIMITE

Aucune question diverse n'a été déposée.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au **lundi 2 mai 2022 à 20 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Etriché, le 7 avril 2022

**Le Maire
David LAGLEYZE**



Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr

Siret : 21490132400019